

## **OBJET : MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE TERRITORIALE DE REEMPLOI – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Afin de limiter la quantité de déchets pris en charge sur la déchèterie intercommunale, d'inciter les habitants à allonger la durée de vie des objets, la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès, aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne, a décidé de s'inscrire dans une démarche territoriale de réemploi.

Cette démarche commune aux 3 territoires, s'appuiera sur le réseau des 7 déchèteries et sera élaborée en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, il est prévu que chaque déchèterie soit équipée d'une zone de réemploi permettant d'accueillir des objets destinés à être mis en vente dans les magasins des acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour avoir une seconde vie.

En complément, une déchèterie par collectivité, sera aménagée pour disposer d'un hangar des matériaux fin de faciliter les échanges gratuits de matériaux entre usagers.

Afin que cette organisation soit opérationnelle, les 3 EPCI s'accordent aussi sur l'importance d'une démarche de formation et d'animation destinée aux agents « valoristes » qui seront désignés pour animer les zones de réemploi, de la communication et signalétique à mettre en place de manière concertée ainsi que sur une contribution aux frais de transport des objets depuis les zones de réemploi jusqu'aux points de vente des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Les dépenses prévisionnelles relatives à ce projet, telles qu'elles ont également été envisagées dans le cadre de la rédaction des fiches actions du Contrat de Transition Ecologique, sont détaillées ci-dessous.

L'étude faisabilité, réalisée à l'échelle des trois intercommunalités, présente les coûts liés aux aménagements pour l'organisation du réemploi sur les trois territoires. Ils se répartiraient de la façon suivante :

	<b>Châtaigneraie Cantalienne</b>	<b>CABA (Yser)</b>	<b>Cère et Goul</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Zones de réemploi</b>	3 x 3000 = 9 000 €	1 x 3000 = 3 000 €	1x3 000=3 000 €	15 000 €
<b>Zones de gratuité</b>	1 x 35 300 €	1 x 64 170 €	1 x 48 760 €	148 230 €
<b>Matériel</b>	2 000 €	7 000 €	3 000 €	12 000 €
<b>Sous-total</b>	<b>46 300 €</b>	<b>74 170 €</b>	<b>54 760 €</b>	<b>175 230 €</b>

Vu :

■ la délibération n°134-2019 votée le 17 septembre 2019 autorisant la signature d'un Contrat de Transition Ecologique ;

Considérant :

■ la volonté de la Communauté de Communes de mettre en place un programme d'actions pour réduire la production globale de déchets sur son territoire ;

■ la démarche territoriale destinée au réemploi commune à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne;

■ l'intérêt de solliciter une aide financière auprès des financeurs potentiels que sont l'ADEME et la région AURA dans le cadre de leurs appels à projets pour contribuer à la mise en place des zones de réemploi et de gratuité à l'échelle des 3 EPCI ;

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès des financeurs potentiels que sont l'ADEME et la région AURA pour financer une partie des dépenses d'investissement.